



**Région PACA**

MARIGNANE, le 16 août 2024

1A 196 684 2906 1

**Monsieur Gérard LARCHER**  
**Président du Sénat**  
**Le SENAT**  
**15 rue de Vaugirard**  
**75291 PARIS Cédex 6**

**Référence :** projet de Loi 150 Urbanisme Commercial transmis du Sénat le 24 juillet 2024  
article L 111-2 du Code de l'Organisation Judiciaire – accès à la Justice  
Lutte contre la corruption et les excès de pouvoirs des maires et d'autres autorités  
Principe de précaution pour protéger les victimes d'infractions

**Demande :** Mettre en place un moratoire de 5 ans – lutter contre la fraude  
réintégrer le principe de précaution avec le certificat d'urbanisme dans les dossiers  
d'autorisation commerciale et de permis de construire pour contrôler la compatibilité des  
projets avec les règlements des PLU et lutter contre la corruption.

**Monsieur le Président,**

Dans le prolongement de nos alertes concernant les dysfonctionnements de l'urbanisme commercial, nous avons l'honneur de vous communiquer le courrier que nous venons d'adresser à Madame Yaël BRAUN PIVET, Présidente de l'Assemblée Nationale.

Les nouveaux documents d'aménagement commercial qui vont être mis en place ne doivent pas reprendre toutes les erreurs et les fraudes calamiteuses du passé.

Les fraudeurs doivent être enfin devant les réalités et poursuivis pour leurs infractions continues (recels crimes et délits) si nous voulons retrouver une belle démocratie et une égalité des chances pour tous.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Martine DONNETTE  
La Présidente